



École MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE

Établissement privé catholique sous contrat d'association

Lezoux le 10 août 2024

CIRCULAIRE DE RENTRÉE 2024/2025 MATERNELLE-ÉLÉMENTAIRE

A LIRE ATTENTIVEMENT

❖ CALENDRIER SCOLAIRE :

RENTRÉE DES ÉLÈVES	<ul style="list-style-type: none">• LUNDI 2 SEPTEMBRE 2024 à 8H45 pour les élèves de CP/CE1/CE2/CM1/CM2 dans la cour de l'école (Temps de convivialité par l'APEL) à 9h45 pour les élèves de TPS/PS/MS/GS dans la cour de l'école.
VACANCES	
TOUSSAINT	Du vendredi 18 octobre 2024 au lundi 4 novembre 2024
NOËL	Du vendredi 20 décembre 2024 au lundi 6 janvier 2025
HIVER	Du vendredi 21 février 2025 au lundi 10 mars 2025
PRINTEMPS	Du vendredi 18 avril 2025 au lundi 5 mai 2025
Pont de l'Ascension	Du mardi 27 mai 2025 après la classe au lundi 2 juin 2025 au matin
Fin des cours	Mardi 1^{er} juillet 2025 au soir

Pour rattraper la journée du jeudi 3 juillet 2025, les élèves auront classe toute la journée du mercredi 7 mai 2025. Le vendredi 4 juillet est une journée pédagogique pour les enseignants. Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Merci de respecter le calendrier scolaire ainsi que les dates de vacances.

❖ LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET LE CONTRAT DE SCOLARISATION :

Le règlement intérieur s'applique à l'ensemble des élèves. La maitresse le présentera à ses élèves la semaine de la rentrée.

Ce règlement intérieur va de pair avec le **contrat de scolarisation** qui se renouvelle chaque année.

❖ HORAIRES :

→ MATIN : 8H45 – 12H00

**Pour le bon déroulement des cours,
IL EST DEMANDE A TOUS LES ELEVES D'ÊTRE A L'HEURE.**

→ APRES-MIDI : 13H30 – 16H30

Par mesure de sécurité, les enfants ne prenant pas leur repas à l'école ne seront acceptés qu'à partir de 13H20.

❖ RÉPARTITION DES CLASSES :

TPS-PS	Mme DE ALMEIDA Mme CIA
MS	Mme BURIAS
CP	Mme TORCHEBOEUF
GS/CE1	Mme TOUVENIN Mme DAUPHIN
CE1/CE2	Mme NUGIER
CM1/CM2	Mme PLACE
Regroupement d'Adaptation	M. GRIMMAL

❖ PISCINE :

Attention ! Les séances de piscine démarreront dès le mardi **10 septembre 2024** pour les élèves du CP au CM2 et se poursuivront jusqu'au **19 novembre 2024**.

❖ ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES COMPLÉMENTAIRES (A.P.C.) :

Chaque enseignant informera au fur et à mesure les familles des élèves concernés ainsi que les jours et créneaux horaires.

❖ RETARD :

Il est impératif de justifier du motif du retard. Un élève qui arrive régulièrement en retard nuit au bon fonctionnement de la classe et de l'établissement et cela affecte aussi également son engagement dans les apprentissages.

❖ ABSENCES :

Il est rappelé que la présence des élèves de la maternelle et des cours élémentaires est obligatoire **tout au long de l'année**.

Toute absence doit être signalée par la famille le matin même en contactant par téléphone (04 73 68 22 70) ou par mail (eepr63.sacre-coeur.lezoux@ac-clermont.fr). Un mot écrit doit être

remis, au retour de l'élève, à sa maîtresse. Des absences répétées et non justifiées feront l'objet d'un signalement auprès de l'Académie.

Un certificat médical est obligatoire pour toute maladie contagieuse.

Toute absence pour convenance personnelle ne peut être qu'exceptionnelle et doit faire l'objet d'une information écrite préalable auprès du Cheffe d'Etablissement avec exposé précis du motif de l'absence.

❖ FACTURATION :

Il est prévu **une facture mensuelle**.

❖ GARDERIE (0.80 par 15 minutes et par enfant. Tarif plafonné à 60 euros par mois par enfant) :

A partir du lundi 2 septembre 2024, 16H30. Il vous est demandé de bien respecter les horaires, notamment celui du soir (**RAPPEL : 18H00 les lundis, mardis, jeudis et vendredis**).

Tout élève perturbant la garderie ne sera plus accepté.

❖ CANTINE :

Une réflexion va être portée sur le fonctionnement et l'inscription pour la cantine. Des informations vous seront données au cours du mois de septembre.

❖ ASSURANCES :

Les parents doivent fournir une attestation « Responsabilité civile + individuelle accident » qui devra être remise **avant le 16/09/2024.**

❖ FOURNITURES SCOLAIRES :

Les listes de fournitures scolaires ont été distribuées aux familles avant les vacances d'été.

Certaines fournitures ont été commandées par les enseignant(e)s. Le montant sera facturé après la rentrée.

❖ JEUX DE LA MAISON APPORTÉS PAR LES ENFANTS :

→ Les jeux que les enfants apportent de la maison restent sous leur responsabilité.

→ **Il sera interdit d'apporter toute sorte de cartes qui peuvent entraîner des échanges.**



A bientôt pour la rentrée !

Madame CIA,
Cheffe d'établissement

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CIA', written over a horizontal line.